

RÉALISATION DES EMPRUNTS DANS LE CADRE DU BUDGET 2008

Monsieur Jean-Pierre LAULOM, adjoint au maire, expose :

« Mes Chers Collègues,

Afin de faciliter les lourdes formalités administratives qui nous sont imposées, et comme chaque année, je vous propose d'habiliter Monsieur le Maire (conformément aux dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales) à négocier aux meilleures conditions les emprunts auprès des organismes bancaires, à signer les contrats correspondants pendant l'exercice 2008, dans la limite des montants inscrits au Budget, ainsi qu'à négocier les emprunts contractés les années précédentes, afin de réduire l'annuité de la dette.

Afin de vous permettre de suivre régulièrement l'évolution de nos emprunts, nous nous efforcerons, comme vous avez pu le constater au cours des exercices précédents, de vous fournir un récapitulatif de la dette actualisée au moment des présentations de budgets.

Nous tenons par ailleurs à vous rappeler que les négociations entreprises les années précédentes auprès de nos principaux partenaires financiers, nous ont permis de réduire substantiellement les annuités d'emprunt, après avoir obtenu des taux proches des marchés financiers actuels.

Nous vous remercions de votre accord. »

Sur quoi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.